



Les clapotis des Avaris n° 7

avril 2022

rédigé et édité par nos soins – 120 exemplaires

Mairie 3 rue des abreuvoirs 81 110 St Amancet

mairiestamancet@orange.fr

«Les découvertes de Saint-Amancet »

Réservez dès maintenant votre week-end du 03 et 04 septembre 2022 pour la 2ème édition.

Cette association a pour objet :
L'organisation et la production d'événements culturels, sur le territoire de la commune de Saint Amancet 81110 et en dehors de la commune le cas échéant. Ce dans un souci de qualité artistique, de responsabilité écologique et de développement durable, ainsi que dans le respect de l'égalité femme-homme comme de la diversité et des droits culturels pour tous sans discrimination sociale, d'origine ou de genre.

Contact :
lesdecouvertesdesaintamancet@orange.fr

La fibre

La future arrivée de la fibre dans la commune nous a amené à créer un numéro et un nom de voie pour l'ensemble de la commune. (la partie du bourg a été nommée en 2013). Une demande de subvention va être demandée pour cette opération. Prochainement, les administrés concernés recevront un courrier précisant leur nouvelle adresse.

Pour connaître l'évolution de l'installation de la fibre dans notre contrée consulter le lien : <http://tarnfibre.fr/test-deligibilite/>

Nettoyage et entretien

partiel des circuits de randonnées des « Avaris » dans les dates et selon le code de la gestion différenciée.

du sentier du Pigné Haut au Peyrounels.

des parcelles de la commune n° 3, 6 et 11 par l'ONF (Office National des Forêts)

Le nettoyage du parvis de l'église a été fait. Cette année Père Émeric a choisi de célébrer les chemins de croix qui ont eu lieu les vendredis dans l'église de St Amancet.

Les santons utilisés pour le décor de la crèche de Noël ont été restaurés. Ils seront dorénavant stockés dans les archives de la Mairie.

Malheureusement quelques arbres ont subi la tempête et se sont déracinés. Pour des raisons de sécurité ils ont été enlevés.

Annonces

Monsieur Albert Mamy propose une présentation et une dédicace de son livre : Une passion Sorèzienne « les 50 glorieuses ».

Nous recherchons une personne pour assurer le gardiennage de l'église afin de remplacer ponctuellement Marie Rose Abrial. **Se renseigner en mairie**

Les budgets de la commune ont été présentés au Trésorier. Ils ont été validés sans aucune observation. Comme chaque année la part communale de la taxe foncière augmente de 0,5%.

Nos déchets verts...

Lorsqu'un container à poubelle est plein nous vous conseillons vivement surtout les jours de grand vent de vider vos poubelles dans un autre. Cinq points de collecte sont à disposition dans la commune.

Les containers jaunes sont relevés chaque semaine le mercredi et les gris le lundi et le jeudi.

Un composteur est mis à votre disposition derrière l'atelier municipal, ainsi qu'un espace pour les tous petits branchages, les plus gros pouvant être réduits avec le broyeur à réserver auprès de la mairie.

Il est formellement interdit d'y déposer des radiateurs, vieux objets et gravats, aussi de faire du dépôt « sauvage » de vos tailles d'arbres dans un coin du village.

L'étude d'une zone communale de déchets verts est en cours.

En attendant il vous faut les transporter au SIPOM de REVEL :

SIPOM 19, avenue Marie Curie Z.I. De la Pomme 31250 Revel

Tél: 05 62 71 22 83 site : www.sipom.fr E-mail : contact@sipom.fr

Courrier du SIPOM

« Ci-dessous les déchets interdits pour votre poubelle: <https://www.fournisseur-energie.com/que-faire-de-mes-dechets/> !

Les piles, les batteries ou les ampoules : vous pouvez les recycler via des bornes et conteneurs prévus à cet effet situés à proximité des lieux de service après-vente ou entrées de magasin.

Les capsules en aluminium pour le café : elles peuvent être ramenées au producteur qui les prendra en charge. Pour informations: <https://www.nespresso.com/agit/ou-deposer-vos-capsules/>

Les déchets d'équipements électriques: il existe des filières spécialisées pour ce type de déchet. Vous pouvez soit les ramener à un distributeur qui a la charge de récupérer votre vieil appareil (en échange de l'achat d'un neuf) soit en faire don à une association soit le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet.

Les huiles alimentaires : seront déposées dans des points de collectes dédiés.

Les huiles moteur et autres huiles de vidange : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.

Les pneus : ils doivent être ramenés chez un spécialiste ou un distributeur »

Écrevisses

Suite à l'étude réalisée en 2021 sur l'écrevisse à pattes blanches Madame PROUFF responsable technique de la Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique nous a fait part de l'état des lieux et nous a envoyé la carte visible sur les panneaux d'affichage dans le couloir de la mairie . « *Ces données ne sont qu'indicatives nous expliquent-elle car les inventaires ont été réalisés sur des tronçons de cours d'eau. L'espèce peut être potentiellement présente sur les linéaires non prospectés, comme elle peut également revenir en 2022 sur des tronçons désertés en 2021 par exemple.* »

Projets en cours

L'aménagement de la "glacière" a fait l'objet d'une étude réalisée par le CAUE(Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement). De nouvelles études ont été demandées à une entreprise via l'ONF

Le projet Eau Assainissement a fait l'objet de plusieurs réunions. Un point de la situation a été adressé à l'A.R.S.

PLUi (Plan local d'Urbanisme intercommunal) Des réunions publiques auront lieu au mois d'avril : le 21 à Blan, le 26 à St Félix du Lauragais, le 28 à Sorèze et le 2 mai à Revel.